



CECI EST UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE.

Veillez vous référer au prospectus de la SICAV FFG et au KIID sur www.fundsforgood.eu avant de prendre toute décision finale d'investissement. **Ce document n'est pas un document contractuel ni un conseil en investissement.**

OBJECTIFS & POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment recherchera une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions d'émetteurs européens cotées et échangées sur des marchés réglementés. Le compartiment pourra investir dans des actions d'émetteurs de toutes capitalisations (petite, moyenne, grande) et sans restriction sectorielle ou monétaire. Le compartiment est géré de manière active et son indice de référence est le MSCI Europe NR. A l'aide d'une analyse fondamentale basée sur un processus quantitatif, le gestionnaire cherchera à générer une sur-performance par rapport à son indice de référence. Bien que le compartiment compare sa performance à celle de l'indice MSCI Europe NR, il ne cherche pas à reproduire cet indice et choisit librement les titres dans lesquels il investit. L'écart avec l'indice de référence MSCI Europe NR peut être significatif. Le compartiment suit le même processus d'implémentation que son fonds d'inspiration, le fonds Acadian European Equity. Cependant, le portefeuille est construit de manière à ce que la « Politique d'investissement responsable » de Funds For Good soit respectée.

Le fonds est catégorisé en tant que produit financier ayant un objectif d'investissement durable tel que décrit dans l'Article 9 du Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ceci implique que les émetteurs des titres détenus par le compartiment satisfont à certains critères de durabilité définis par Funds For Good dans sa « Politique d'investissement responsable ». Ces critères de durabilité impliquent notamment l'exclusion de certains émetteurs, soit car ceux-ci sont ou ont été sujets à de graves controverses en termes de durabilité, soit car les activités économiques dont ils tirent leurs revenus pourraient avoir des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Ces activités économiques incluent, en autres, la conception, la production, l'entretien ou le commerce d'armes, la production de produits liés au tabac, l'extraction de charbon thermique ou de pétrole et de gaz non conventionnels. En outre, le gestionnaire constituera un portefeuille présentant un score de durabilité supérieur à celui d'un indice de référence et une empreinte carbone inférieure à celle de ce même indice. Une description complète des critères pris en compte dans la « Politique d'investissement responsable » de Funds For Good peut être trouvée sur www.fundsforgood.eu.

ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE⁽¹⁾



RENDEMENT CUMULÉ⁽¹⁾

1 mois	6 mois	1 an	YTD
7.08	-10.97	-19.04	-20.57

RENDEMENT ACTUARIELS⁽¹⁾

1 an	3 ans	5 ans	Depuis le lancement
-19.04	1.71	—	1.80

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE⁽⁵⁾



**EXCLUSION
D'ENTREPRISES**



EMPREINTE CARBONE
 FUND 2,56 vs. MSCI
 ACWI 6,54 = -60,91%



QUALITÉ SOCIALE
 FUND 6,53 vs. MSCI
 ACWI 6,01 = +8,72%



**EXERCICE DES
DROITS DE VOTE**



**SIGNATAIRES
DES UNPRI⁽⁵⁾**



**LABEL
EFELFIN⁽⁶⁾**

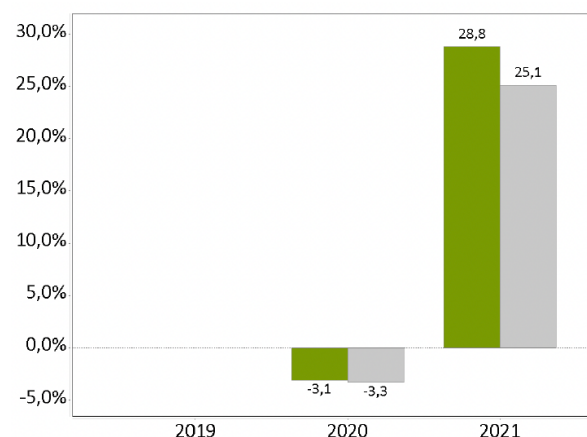
DONNÉES GÉNÉRALES

Lancement de la stratégie	20/12/2018
Lancement de la part	12/04/2019
Type de compartiment	Equities
Devises	EURO
Domicile	Luxembourg
MANCO	Waystone
Gestionnaire	Acadian Asset Management
Statut Juridique	Sicav
Liquidité	Quotidienne
Publication VNI	BEAMA
Banque Dépositaire	Banque de Luxembourg
Pays d'enregistrement	BE, LU, FR, ES
Investissement minimum	1 part
Durée du compartiment	Illimitée
Agent de transfert	EFA
Auditeur	PWC
ISIN Part C Acc	LU1783237412

FRAIS

Frais de gestion & distribution	1,10%
Frais courants (2)	1,40%
Frais d'entrée max.	3,00%
Frais de sortie	--
Commission de performance	--
T.O.B à la sortie (max. 4000€)	1,32%
Précompte mobilier (3)	--

PERFORMANCE ANNUELLE (NETTE EUR)⁽¹⁾



■ FFG European Equities Suts. - Classe R Acc
 ■ MSCI Europe Index (net)

CLASSE DE RISQUE (7)



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur, peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds. Il n'y a aucune garantie que l'indicateur de risque restera inchangé, il peut changer au fil du temps. Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe C Acc sont classées dans la catégorie 6, car la valeur de l'action peut évoluer moyennement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être modérés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de la classe est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Description générale des risques voir note (7) et plus d'infos dans le KIID

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (%)

United Kingdom	20,1
Switzerland	16,0
France	10,3
Germany	13,5
Netherlands	9,1
Denmark	7,1
Norway	5,0
Sweden	1,6
Austria	4,7
Finland	1,9
Belgium	0,3
Portugal	1,9
Other	5,0
Spain	2,9
Italy	0,5
Total	100%

RÉPARTITION SECTORIELLE (%)

Healthcare	23,3
Industrials	16,3
Financial Services	12,3
Basic Materials	12,5
Technology	7,7
Consumer Defensive	10,5
Consumer Cyclical	5,7
Communication Services	4,5
Energy	4,3
Utilities	2,8
Real Estate	0,1
Total	100%

5 PLUS GRANDES POSITIONS EN PORTEFEUILLE

Roche Holding AG	5.34
Novo Nordisk A/S Class B	4.03
Wolters Kluwer NV	2.65
Nestle SA	2.29
RELX PLC	2.12

CAPITALISATIONS (%)

Giant	18,9
Large	32,3
Mid	39,4
Small	7,1
Micro	2,3
Total	100%

LA VISION DE FUNDS FOR GOOD

DÉGAGER DES DONS SUFFISANTS POUR RÉ-INSÉRER PLUS DE 100.000 PERSONNES PAR L'ENTREPRENEURIAT EN EUROPE

Ce compartiment génère un impact sociétal car la société Funds For Good renonce à une partie de sa rémunération pour la consacrer à la réinsertion d'un public défavorisé via l'entrepreneuriat. En investissant dans ce fonds, les investisseurs atteignent un double objectif: la recherche d'un rendement financier potentiel et la réalisation d'un impact sociétal concret grâce à l'engagement philanthropique de la société Funds For Good.

1, rue Guillaume de Machault
L-2111 Luxembourg
RCS B156449
contact@fundsforgood.eu



(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L'évolution de la VNI et les rendements sont basés sur les données historiques et ne constituent pas un indicateur fiable pour l'avenir. Pour un compartiment libellé dans une devise autre que l'euro, la valeur convertie en euro peut augmenter ou baisser en fonction des fluctuations des taux de change. Dans le passé, la valeur en euro a baissé en raison des fluctuations des taux de change. La VNI et les rendements ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie et des taxes. Les performances passées ne sont pas une garantie des résultats futurs. Tous les coûts et frais de gestion sont inclus dans la performance passée, exceptés tout frais d'entrée et de sortie. Source des données: Morningstar. (2) Les frais courants sont la somme de toutes les commissions et coûts payés par le fonds sur base récurrente sur les actifs nets du fonds. La valeur est un pourcentage des actifs nets du compartiment. (3) Les investisseurs personnes physiques du compartiment seront soumis au précompte mobilier de 30% sur la distribution de dividendes (part de distribution) et/ou la plus-value générée lors de la vente d'actions d'un ou plusieurs compartiments (part de capitalisation et/ou distribution) ayant plus de 10% de titres de créances en portefeuille. (4) La sélection des actifs composant le portefeuille du Compartiment tient compte de la « Politique d'investissement responsable », qui est une politique de responsabilité sociétale des entreprises à trois niveaux définie et contrôlée par Funds for Good SA. Cette politique inclut a) la suppression de l'univers d'investissement d'une série d'émetteurs, soit car ceux-ci sont ou ont été sujets à de graves controverses en termes de durabilité (violation des droits de l'homme, scandales écologiques, corruption flagrante, violations graves des normes éthiques fondamentales), soit car les activités économiques dont ils tirent leurs revenus pourraient avoir des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Ces activités économiques incluent, en autres, la conception, la production, l'entretien ou le commerce d'armes, la production de produits liés au tabac, l'extraction de charbon thermique ou de pétrole et de gaz non conventionnels. b) Le portefeuille est construit pour atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 20% par rapport au MSCI ACWI, pour les investissements en actions et une augmentation de la qualité sociale des entreprises par rapport à l'univers d'actions de référence, pour les investissements en actions. c) Au niveau de la gouvernance, le gestionnaire et le coordinateur de la distribution sont tous deux signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) et une politique de droits de vote sera mise en œuvre. L'exercice des droits de vote est exercé via le gérant du fonds. La « Politique d'investissement responsable » de Funds For Good et la liste d'exclusion sont disponibles sur le site www.fundsforgood.eu. (5) Les Principes pour l'investissement responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels, reflétant la pertinence croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Le processus a été convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies. www.unpri.org. (6) L'obtention de ce label par le compartiment ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site www.fsma.be/fr/finance-durable. Label "Towards Sustainability" octroyé par Febelfin, Fédération belge du secteur financier le 02/03/2020. 1) Prise en compte de critères ESG dans la stratégie d'investissement, 2) screening normatif (exclusion de sociétés violant des traités internationaux sur les droits humains, les droits du travail, l'environnement ou la lutte contre la corruption), 3) Screening négatif (exclusions de sociétés tirant leurs revenus d'activités liées au tabac, au charbon ou à l'armement, notamment 4) une ou plusieurs stratégies ESG supplémentaire(s). Les stratégies supplémentaires suivantes s'appliquent à chaque sous-jacent de ce compartiment (avec une couverture de minimum 90%) : scores ESG de minimum BBB pour les actions de pays développés et de minimum BB pour celles des pays émergents. Les stratégies supplémentaires suivantes s'appliquent au portefeuille de ce compartiment dans son ensemble: la diminution de l'empreinte carbone (scope 1&2) par rapport à l'univers actions de référence, l'augmentation de la qualité Sociale des entreprises, ainsi qu'une politique de droits de vote responsable. 4) La liste complète des exclusions et la politique sont disponibles sur www.fundsforgood.eu (7) Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ? 1) L'investissement dans des actions comporte un risque d'émetteur dans le sens que la société émettrice pourrait faire faillite. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres. 2) L'investissement par le compartiment dans des marchés émergents est exposé aux risques d'instabilités ou d'incertitudes politiques, réglementaires, financières ou fiscales qui peuvent affecter négativement la valeur de ces investissements voire même remettre en question le droit de propriété du compartiment. 3) L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres. 4) Le recours à des instruments dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ("instruments de gré à gré") comporte le risque de contrepartie dans le sens que les contreparties de ces instruments dérivés peuvent se trouver à un certain moment dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de leurs engagements envers le compartiment. 5) Le recours à des futures sur indices actions a pour objectif d'atténuer les risques de marché actions sans pour autant pouvoir les éliminer. 6) D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister. Source : Morningstar; FFG SICAV; FFG S.A. ; ACADIAN ASSET MANAGEMENT

AVERTISSEMENT LÉGAL

Le présent document publicitaire est destiné à des fins promotionnelles. Il ne contient aucun conseil en investissement ou recherche dans le domaine des investissements, mais seulement un résumé des caractéristiques du compartiment FFG European Equities Sustainable. Ce document publicitaire a été préparé avec soin, les informations sont valables le jour de la publication, mais peuvent changer dans l'avenir.

L'utilisation de contrats futures et/ou d'options listées permet de limiter les risques de marchés ou de monnaies, sans pourtant les éliminer totalement. Les investissements dans les marchés émergents peuvent offrir une exposition à une instabilité politique, des risques réglementaires, des risques financiers et fiscaux qui peuvent avoir une influence négative sur la valeur de l'investissement, ou remettre en question leur propriété. Les systèmes de livraison et de liquidation dans ces pays peuvent apporter des risques supplémentaires (ordres retardés, pertes pour le compartiment dues à la qualité de la contrepartie). Certains marchés émergents dans lesquels le compartiment peut investir peuvent être petits, d'où le risque de manque de liquidité lors de l'achat ou la vente de ces actions.

Nous vous invitons à lire le prospectus et les informations clés pour l'investisseur (KIID - Key Investor Information Document) avant d'investir. Ces documents ainsi que les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement auprès du service financier belge (CACEIS Belgium situé au 86c, avenue du port, 100 Bruxelles). Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez contacter le service financier belge. En cas de plaintes vous pouvez vous adresser au service interne de plaintes de votre distributeur via www.fundsgood.eu ou à l'Ombudsman (www.ombudsfin.be, Boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles).

LEXIQUE

Actifs de la part : Le total des actifs sous gestion pour une catégorie d'actions.

Actifs du fonds : Actifs sous gestion de toutes les catégories d'actions d'un fonds.

Capitalisation : Les fonds de capitalisation réinvestissent automatiquement les bénéfices ou les dividendes pour accroître la valeur du capital initial. Ils ne versent donc pas de dividendes périodiques.

Frais de gestion & distribution : Les frais de gestion sont des frais annuels récurrents exprimés sous la forme d'un pourcentage. Vous ne devez pas payer ces frais au moment de l'achat de fonds. Ils sont retenus chaque année sur le rendement du fonds. Il s'agit d'une rémunération pour la gestion d'un fonds.

Compartiment : Une sicav ou fonds commun de placement peut se composer de différents compartiments qui ont chacun leur propre politique d'investissement. Chaque compartiment doit être considéré comme une entité distincte. L'investisseur n'a droit qu'au patrimoine et au produit du compartiment dans lequel il a investi.

Devise : Devise de la valeur nette d'inventaire. Dans un même compartiment, les classes d'actions peuvent exister dans diverses devises.

Domicile : Le domicile ou le pays d'établissement est le pays dans lequel un fonds de placement a élu domicile. Celui-ci peut avoir des conséquences importantes pour la fiscalité.

Equities : Actions.

Fonds : Le terme « Fonds » est utilisé fréquemment pour désigner un Organisme de placement collectif (OPC). Le terme peut se rapporter à un compartiment d'une sicav belge, à un compartiment d'une sicav luxembourgeoise, à un fonds commun de placement ou à un compartiment d'un fonds commun de placement.

Frais courants : Total des frais annuels récurrents liés à un fonds de placement, exprimé en pourcentage. Ils se composent généralement d'un droit de gestion, de frais administratifs, de frais de publication, etc.

Frais de sortie : Il s'agit de frais uniques qui peuvent être facturés lorsque vous voulez sortir d'un fonds de placement.

Frais d'entrée (max.) : Frais uniques facturés en cas d'achat d'un fonds de placement. Ils sont généralement exprimés en un pourcentage du capital investi. En cas de frais d'entrée maximaux, le pourcentage indiqué ne peut être dépassé.

Classe de risque : Il s'agit du SRRI (Synthetic Risk Return Indicator - Indicateur synthétique de risque et de performance). Il représente le score de risque légalement obligatoire d'un compartiment, exprimé sur une échelle de 1 (risque faible, rendement potentiellement inférieur) à 7 (risque élevé, rendement potentiellement supérieur). Le calcul repose sur la volatilité d'un compartiment et tient compte ainsi de la mobilité dans le marché. Le calcul de cette volatilité tient compte par défaut des 5 années antérieures.

Indice de référence : Mesure objective, définie à l'avance, à laquelle les rendements d'un fonds de placement sont comparés.

Rendement : Indique la manière dont la valeur d'un fonds de placement a augmenté (ou baissé) au cours de la période indiquée. Le rendement tient compte des frais courants, mais pas des éventuels frais d'entrée et de sortie et des taxes.

Sicav : Sicav est l'abréviation de « Société d'investissement à capital variable ». Il s'agit d'une personne morale, généralement une société anonyme. Une sicav présente la particularité spécifique de pouvoir augmenter son capital en permanence et sans formalités en émettant de nouvelles actions, ou inversement de pouvoir diminuer son capital en rachetant des actions existantes.

Investissement minimum : Représente le montant ou le nombre minimum de parts à investir dans le compartiment.

Type de fonds : Fonds d'actions, fonds obligataire, money market ou fonds monétaire, fonds structuré (assorti de l'une ou l'autre forme de protection du capital) ou fonds multi-asset ou mixte.

Valeur nette d'inventaire (VNI) : La valeur nette d'inventaire ou VNI est le prix ou le cours d'un compartiment de fonds. La VNI est calculée en additionnant la valeur de tous les produits dans lesquels le fonds investit, puis en la divisant par le nombre d'actions en circulation.



1, rue Guillaume de Machault
L-2111 Luxembourg - RCS B156449
contact@fundsgood.eu